



Awala-Yalimapo

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°20-11

Vote du budget supplémentaire 2011 (BS 2011)

Séance du 29/06/11 (Quorum non atteint)
Nouvelle Séance du 01/07/11
(Sans obligation de quorum)
Date de la convocation : 29/06/11

Membres en exercice : 15
Membres démissionnaires : 01
Membres présents : 04 votants : 04

L'an deux mil onze, le vendredi premier juillet à quinze heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en seconde séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Maire.

PRESENTS : Jean-Paul FERREIRA, Maire - Félix TIUKA, 1^{er} Adjoint - Liliane APPOLINAIRE, 2^{ème} Adjoint - Eveline PERIGNY, 3^{ème} Adjoint.

ABSENTS : Alexis TIUKA, 4^{ème} Adjoint ; Les conseillers : Alain GIPET - Alain FREDERIC - Pascal AUGUSTE - David JEAN-JACQUES (excusé) - Stéphane APPOLINAIRE - Mirka ALEXANDRE - Hervé ROBINEAU - Laëtitia TIUKA - Loïck PAUL

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Mademoiselle Eveline PERIGNY est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

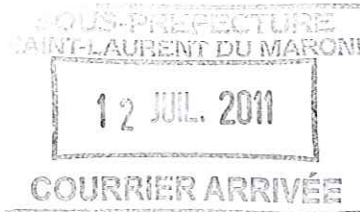
Monsieur le Maire expose : En cette période de l'exécution du budget primitif, il convient de prendre en compte les opérations d'investissement déjà en cours depuis 2010. Cette procédure budgétaire permet également d'inscrire de nouvelles dépenses et de recettes mais également quelques réajustement aux niveaux des différents crédits. Il est entendu que le budget supplémentaire doit être équilibré. Ces nouveaux crédits qui s'ajouteront au budget principal se présentent de la façon suivante :

- Dépenses de Fonctionnement : 221 020,37 €
- Recettes de Fonctionnement : 221 020,37 €

- Dépenses d'Investissement : 1 372 528,80 €
- Recettes d'Investissement : 1 372 528,80 €

En annexe, le détail des différents mouvements de crédits sont inscrits.

Sur ces éléments, il invite les membres à en délibérer.



Le Conseil municipal, Oui, à l'exposé du maire,
Après avoir délibéré ;

Vote le présent budget supplémentaire à l'unanimité, soit 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE DE AWALA-YALIMAPO

Jean-Paul FERREIRA

